

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F20

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICAN, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Karine CHALAH, Alexandre D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote : 2

Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI.

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 2

Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un membre au Comité directeur de l'association Gennevilliers Insertion

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association « Gennevilliers-Insertion », et notamment l'article 9,

Vu la délibération du 27 mai 2020 relative à la désignation de cinq délégués au Conseil d'administration de l'association Gennevilliers Insertion,

Considérant que les délégués représentant la commune de Gennevilliers au sein de l'association « Gennevilliers-Insertion » sont :

- M. Chaouki ABSSI
- Mme Gwenola HAUG
- M. Grégory BOULORD
- Mme Laetitia GHIRARDI
- M. Ibrahima DIALLO

Considérant qu'à la suite de la démission de Gwenola HAUG, il y a lieu de procéder à la désignation d'un remplaçant délégué sein de l'association « Gennevilliers-Insertion »,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : M. Jacques BRIFFAULT est désigné représentant de la commune à la place de Madame Gwenola HAUG.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022